



CONSEIL MUNICIPAL DU

26 SEPTEMBRE 2014

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame JACQUEMOT, Messieurs REMOND, Maires Adjoints – Mesdames et messieurs GAUMET, JOLIVET, BEAULIER, GERMAIN, HUREAU, JACQUEMIN, LEGENDRE, ROUSSEAU, LARGILLIER Conseillers.

Absents excusés : Madame RENAUDIN (pouvoir à Mme JACQUEMOT) et Monsieur MARAND (pouvoir à M CUYPERS)

Absent : Monsieur SZPUNAR

Secrétaire de Séance : Mme JACQUEMOT Brigitte.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 septembre 2014

M. HUREAU signale que la décision pour les jouets de Noël a été délibérée et votée comme les autres points donc il y a lieu de rajouter le vote. Compte tenu de la charge financière que représente la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (intervenants sportifs, achats divers pour les ateliers, financement d'un bus pour permettre aux enfants de bénéficier du centre de loisirs le mercredi) et de la gratuité pour les familles. Mme Jacquemot s'interroge sur la nécessité du maintien de l'achat des cadeaux de Noël pour tous les enfants. Le conseil municipal, 8 voix Pour, 7 voix Contre décide de ne plus attribuer de jouets de Noël aux enfants de 0 à 3 ans.

Mme GAUMET demande que l'on indique le prix des achats et travaux votés sur les comptes rendus.

Après ces rajouts, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2014.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SMIAEP) DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE

CONSIDERANT, que le Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie, actuellement composé des communes de Courquetaine, Gretz-Armainvilliers, Liverdy-en-Brie, Presles-en-Brie et Tournan-en-Brie, dispose de la compétence en production et mise à disposition d'eau potable et exerce donc les compétences « eau potable » suivantes :

- Production eau potable [*même si dans la pratique le Syndicat n'exerce plus effectivement cette compétence*] ;
- Transport [*transfert*] ;
- Stockage ;
- Distribution ;

CONSIDERANT, qu'il apparaît nécessaire au regard de l'intérêt général que la commune adhère au SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie et lui transfère la compétence transport.

CONSIDERANT, que l'adhésion au SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie suppose l'approbation des statuts du Syndicat et la désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat.

CONSIDERANT, que l'adhésion au SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie suppose le versement d'une contribution de la commune au budget du Syndicat.

M. le Maire demande par conséquent au Conseil Municipal d'approuver les statuts du SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie, d'approuver l'adhésion de la commune au Syndicat, de désigner les délégués titulaires et suppléants au sein du Comité Syndical et d'autoriser le paiement de la contribution de la commune au budget du Syndicat.

Il demande également au Conseil Municipal de l'autoriser à mener toutes les démarches inhérentes au processus d'adhésion et notamment à formuler la demande d'adhésion de la commune auprès de Monsieur le Président du SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie.

_ Après délibération, le Conseil Municipal, 13 Pour 1 Abstention

APPROUVE, les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie ;

DECIDE, l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie ;

DECIDE, le transfert de la compétence « transport » de l'eau potable au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie ;

DESIGNE :

- Monsieur René MARAND en tant que délégué titulaire ;

- Monsieur Bernard JACQUEMIN en tant que délégué suppléant ;

Pour représenter la commune d'Aubepierre / Ozouer-le-Repos au Comité Syndical du SMIAEP de la Région de Tournan-en-Brie ;

AUTORISE, le paiement de la contribution de la commune au budget du Syndicat qui sera fixée conformément aux dispositions prévues dans l'annexe financière des statuts ;

AUTORISE, M. le Maire à mener toutes les démarches inhérentes au processus d'adhésion et au transfert de la compétence « transport » de l'eau potable et notamment à formuler la demande d'adhésion de la commune auprès de Monsieur le Président du SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie ;

SYAGE : Adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron à la compétence « Mise en œuvre du SAGE »

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal, membre du SYAGE, doit se prononcer sur l'adhésion de ce syndicat.

La compétence « mise en œuvre du SAGE » consiste à accompagner le syndicat dans l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres, qui a été approuvé par arrêté interpréfectoral en octobre 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron (SMRY) au SYAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE ».

Informations diverses :

M. CUYPERS informe qu'une réunion du bureau élargi de la CCYA s'est tenue le 25 septembre 2014.

Mme JACQUEMOT donne le compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal de fonctionnement du collège et de la réunion du conseil d'administration de l'EHPAD.

M. CUYPERS indique que l'éducation nationale a programmé une réunion des enseignants le lundi 13 octobre le matin. En absence des transports scolaire ce lundi matin aucun service en sera prévu pour accueillir les enfants.

M. GERMAIN pense qu'il serait souhaitable d'avoir un comité des fêtes ce qui pourrait faciliter l'organisation de manifestation et se porte volontaire pour travailler sur le dossier pour la création de ce comité.

M. ROUSSEAU donne le compte rendu des réunions syndicales du SMAB et du SMETOM.

M. BEAULIER déplore le manque d'activités pendant les NAP à l'école d'Ozouer-Le-Repos.

M. HUREAU indique qu'il serait nécessaire de mettre de la grave calcaire le long de certaines voies communales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 29.